

PRÉFACE

- I. §§ 1-6 : Nul moyen de gouverner la multitude n'est plus efficace que la superstition.**
- II. §§ 7-8 : La thèse du livre : on ne peut supprimer la liberté sans détruire la paix de l'État et la piété.**
- III. § 9 : Les circonstances qui ont poussé l'auteur à écrire ce livre : Rien n'est demeuré de la Religion même, sauf le culte extérieur, du fait de l'avidité sans mesure pour les fonctions sacerdotales.**
- IV. §§ 10 à 14 : les étapes du livre.**
- V. §§ 15 et 16 : épilogue.**

Première Partie (§§1-15) : La liberté de philosopher n'est pas un danger pour la piété ; au contraire, elle lui est utile.

PREMIÈRE SECTION (§§1-6) : LES MOYENS DE LA RÉVÉLATION.

CHAPITRE I : De la Prophétie

- I. §§ 1-5 : La prophétie et la connaissance naturelle.**
- II. §§ 6-20 : Les moyens de la révélation : les paroles et les figures.**
 - A. §§ 8-13 : Révélation par des paroles.
 - B. §§14-15 : Révélation par figures seules.
 - C. §§16-17 : Révélation par images et figures.
 - D. §§18-20 : La voix du Christ
- III. §§21-25 : Signification de l'expression « Esprit de Dieu ».**
 - A. §22 : Esprit.
 - B. §§23-24 : Dieu.
 - C. §25 : Esprit de Dieu.
- IV. §§26-31 : C'est par la seule imagination que les prophètes ont perçu les révélation.**

CHAPITRE II : Des Prophètes

- I. §§1-2 : Introduction.**
- II. §§3-6 : La certitude propre aux Prophètes.**
- III. §§7-19 : Les différences des Prophètes.**
 - A. §8 : Les différences des Prophètes quant à leur tempérament.
 - B. §§ 9-11 : Les différences des Prophètes quant à leur imagination.
 - C. §§12-13 : Les différences des Prophètes quant à leur opinions concernant la Nature.
 - D. §§14-16 : Les différences des Prophètes quant à leurs opinions concernant les attributs divins.
 - E. §§17-18 : Les divergences entre les opinions des Prophètes.
- IV. §§19-20 : Conclusion.**

CHAPITRE III : De la vocation des Hébreux et si le don prophétique fut particulier aux Hébreux

- I. §§1-3 : Définitions.**
- II. §§4-6 : La raison pour laquelle les Hébreux ont été élu de préférence aux autres.**
- III. §7 : Dieu a aussi prescrit leurs législations à d'autres nations.**
- IV. §§8-9 : Tous les nations ont eu des Prophètes.**
- V. §10 : Le caractère exceptionnel de la situation des Hébreux.**
- VI. §§11-13 : Le problème de l'éternité de l'élection des Hébreux.**

CHAPITRE IV De la Loi Divine

- I. §§1-7 : Définitions.**
 - A. §1 : la loi.

- B. §§2-3 : la loi humaine.
- C. §§4-6 : la loi divine.
- D. §7 : les quatre questions

II. §§8-10 : Dieu peut-il être conçu comme Dieu comme un législateur ou un prince prescrivant des lois aux hommes ?

III. §§11-12 : Ce qu'enseigne l'Écriture sainte au sujet de la lumière et de la loi naturelles.

CHAPITRE V De la raison pour laquelle des cérémonies ont été instituées et de la foi aux histoires ; pour quelle raison et à quels hommes elle est nécessaire.

I. §§1-13 : A quelle fin les cérémonies religieuses ont été instituées.

A. §§1-5 : Confirmation par l'autorité de l'Écriture de la distinction entre loi divine universelle et lois divines positives.

B. §§6-13 : Les cérémonies servent à la conservation de l'Etat.

- a) §7-9 : Les principes universels du pouvoir politique.
- b) §§10-12 : L'organisation politique des Hébreux.
- c) §13 : Les cérémonies du culte chrétien.

II. §§14-20 : Quel intérêt y a-t-il à connaître les récits sacrés et à croire en eux ?

A. §§14-15 : Considérations générales.

B. §§16-18 : La connaissance des récits de l'Écriture est nécessaire au vulgaire.

C. §§19-20 : La connaissance des récits de l'Écriture n'est utile que si elle permet de répandre des opinions salutaires.

CHAPITRE VI Des Miracles

I. §§1-2 : Opinions et préjugés du vulgaire concernant la Nature et les miracles.

II. §§3-5 : Il n'arrive rien contre la Nature ; elle conserve un ordre éternel.

III. §§6-11 : Par les miracles nous ne pouvons connaître ni l'essence, ni l'existence, ni la providence de Dieu, alors qu'on peut les par l'ordre fixe et immuable de la Nature.

A. §§6-9 : Démonstration par la lumière naturelle.

B. §§10-11 : Confirmation par l'autorité de l'Écriture.

IV. §§12-15 : Par décrets et volitions de Dieu l'Écriture entend l'ordre même de la Nature.

V. §§16-20 : L'interprétation des miracles.

VI. §§21-23 : Conclusion.

A. §21 : La démonstration de ce chapitre s'est appuyée sur la lumière naturelle.

B. §22 : Reprise de la démonstration par l'autorité de l'Écriture.

C. §23 : La liberté de penser à propos des miracles.

DEUXIÈME SECTION (§§7-11) : L'ÉCRITURE ET SON INTERPRÉTATION.

CHAPITRE VII De l'Interprétation de l'Écriture

I. §§1-4 : Principe général de l'interprétation de l'Écriture : elle doit être interprétée à partir d'elle-même, de même que la Nature doit être interprétée à partir d'elle-même.

II. §§5-10 : Les étapes de l'interprétation.

A. §5 : L'interprétation de l'Écriture ne repose que sur une enquête historique. Ce qu'elle est.

B. §§6-7 : La doctrine interprétée.

- 1. §6 : doctrine universelle.
- 2. §7 : enseignements particuliers.

C. §8 : Questions portant sur le domaine de la spéculation.

D. §§9-10 : Polémique : réfutation des deux autres méthodes d'interprétation : l'autorité d'une tradition, ou d'un interprète infaillible.

III. §§11-18 : Les difficultés de la méthode d'interprétation.

A. §11 : dues à l'imperfection de la connaissance de l'hébreu.

B. §§12-14 : dues à la nature de l'hébreu : ses ambiguïtés.

C. §15 : dues à l'incertitude de nos connaissances historiques concernant l'écriture et la transmission des Livres.

D. §16 : dues à l'incertitude quant à la langue originale de certains livres.

E. §§17-18 : conclusion sur la méthode : certitude de la méthode concernant les enseignements moraux essentiels.

IV. §§19-22 : Polémique : réfutation des positions adverses.

A. §19 : l'interprétation de l'Écriture par une lumière surnaturelle.

B. §§20-21 : l'interprétation de l'Écriture par la Raison.

C. §22 : l'interprétation de l'Écriture par une autorité.

CHAPITRE VIII Dans lequel on fait voir que le Pentateuque et les livres de Josué, des Juges, de Ruth, de Samuel et des Rois ne sont pas authentiques ; après quoi l'on recherche si ces livres ont été écrits par plusieurs personnes ou par une seule.

I. §§1-2 : Introduction.

II. §§3-10 : Qui sont les auteurs des premiers livres de la Bible : ceux qui en sont aussi les acteurs, ou bien d'autres, souvent beaucoup plus tardifs ?

A. §§3-6 : le Pentateuque.

B. §7 : Josué.

C. §8 : Juges.

D. §9 : Samuel.

E. §10 : Rois.

II. §§11-12 : L'examen de l'enchaînement interne des douze premiers livres de la Bible montre qu'ils ont un unique auteur : Esdras.

CHAPITRE IX Autres recherches sur les mêmes Livres ; si en particulier Esdras y mit la dernière main et ensuite si les notes marginales qui se trouvent dans les manuscrits hébreux, sont des leçons différentes.

I. §§1-12 : Esdras, l'auteur de ces livres, n'y a pas mis la dernière main.

II. §§13-21 : Des fautes se sont glissées dans les textes lors de leur transmission.

CHAPITRE X Où les autres Livres de l'Ancien Testament sont examinés de même manière.

I. §§1-11 : la composition des autres livres de l'Ancien Testament.

A. §1 : Paralipomènes.

B. §2 : Psaumes.

C. §3 : Proverbes.

D. §§4-7 : Prophètes.

E. §8 : Job.

F. §§9-11 : Daniel, Esdras, Esther, Néhémie.

II. §§12-16 : Les fautes qui se sont glissées dans ces textes lors de leur transmission ; les notes marginales qui leur ont été ajoutées.

III. §§17-18 : Conclusion : la question du canon, et transition vers le Nouveau Testament.

CHAPITRE XI Où l'on se demande si les Apôtres ont écrit leurs Épîtres en qualité d'Apôtres et de Prophètes ou en qualité de Docteurs. Après quoi l'on montre quel a été l'office des Apôtres.

I. §§1-7 : La double qualité des Apôtres : prophètes quand ils prêchent de vive voix avec confirmation par des signes ; docteurs quand ils écrivent en s'appuyant sur la lumière naturelle.

II. §§8-10 : Différences entre les Apôtres quant à leur façon d'enseigner, à leur conception des fondements de la religion, et quant à leur public.

TROISIÈME SECTION (§§12-15) : LA FOI ET LA PHILOSOPHIE.

CHAPITRE XII De la véritable charte de la Loi Divine ; pour quelle raison l'Écriture est dite Sacrée et est appelée la Parole de Dieu ; que l'Écriture enfin, en tant qu'elle contient la Parole de Dieu, nous est parvenue sans corruption.

I. §§1-4 : La parole de Dieu est écrite dans le cœur de l'homme.

II. §§5-6 : En quel sens l'Écriture est sacrée.

III. §§7-9 : Ce qu'est la parole de Dieu.

IV. §§10-12 : L'Écriture n'a pas pu être corrompue.

CHAPITRE XIII Montrant que l'Écriture ne contient que des enseignements très simples et ne tend à autre chose qu'à l'obéissance ; que de plus elle n'enseigne sur la nature divine que ce que les hommes peuvent en imiter en vivant suivant une certaine règle.

I. §§1-4 : L'Écriture ne contient que des choses très simples.

II. §§5-7 : Contrairement à l'obéissance, la connaissance intellectuelle ou exacte de Dieu n'est pas un don commun à tous les fidèles.

III. §§8-9 : La seule connaissance que Dieu exige de tous est celle de sa Justice et de sa Charité.

CHAPITRE XIV Ce qu'est la Foi ; quels hommes sont des fidèles ; détermination des fondements de la Foi ; enfin séparation de la Foi et de la Philosophie.

I. §§1-3 : La règle unique de toute la foi universelle.

II. §§4-9 : Définition de la foi.

III. §§10-11 : Les sept dogmes de la foi universelle.

IV. §§12-14 : Séparation de la philosophie et de la théologie.

CHAPITRE XV : Où il est montré que ni la Théologie n'est la servante de la Raison, ni la Raison de la Théologie ; raison par laquelle nous nous persuadons de l'autorité de l'Écriture Sacrée.

I. §§1-5 : Dogmatiques et Sceptiques.

II. §§6-9 : Séparation de la Philosophie et de la Théologie.

III. §10 : L'Écriture est utile pour tous les hommes.

Deuxième Partie (§§16-20) : La liberté de philosopher n'est pas un danger pour l'État; au contraire, elle lui est utile.

PREMIÈRE SECTION (§§16-17) : LES FONDEMENTS DE L'ÉTAT.

CHAPITRE XVI Des Fondements de l'État ; du Droit tant naturel que Civil de l'individu ; et du Droit du Souverain.

I. §§1-4 : Le Droit naturel de chacun.

II. §§5-8 : Le pacte et le Droit du Souverain sur toutes choses.

III. §§9-11 : Personne ne peut être absolument privé de son droit naturel.

IV. §§12-18 : Divers concepts juridiques.

A - Droit Civil privé.

B - Violation du Droit.

C - Justice, Injustice.

D - Les Confédérés.

E - L'Ennemi.

F - Lèse-majesté.

V. §§19-22 : Accord du Droit civil et du Droit divin.

CHAPITRE XVII : Où l'on montre que nul ne peut transférer en totalité ce qui lui appartient au Souverain et que ce transfert n'est pas nécessaire. De l'État des Hébreux : quel il fut du vivant de Moïse, quel après sa mort, et de son excellence ; enfin des causes pour quoi l'État régi par Dieu a péri et, durant son existence, n'a presque jamais été libre de séditions.

I. §§1-6 : Le droit et le pouvoir souverain de l'État, les conditions de sa conservation.

A. §§1-3 : Droit et pouvoir souverain de l'État.

B. §4 : Conditions de la conservation de l'État.

C. §§5-6 : Exemple de la République romaine.

- II. §§7-10 : L'État des Hébreux : son institution après la sortie d'Égypte.
- III. §§11-15 : L'État des Hébreux : son administration.
- IV. §§16-25 : L'État des Hébreux : les avantages de sa constitution.
 - A. §§17-22 : Les Chefs ne peuvent y outrepasser les justes limites.
 - B. §§23-25 : De quelle manière le peuple y était contenu.
- V. §§26-31 : L'État des Hébreux : les causes de sa destruction.

DEUXIÈME SECTION (§18) : L'EXPÉRIENCE HISTORIQUE.

CHAPITRE XVIII : De l'État des Hébreux et de leur histoire sont conclus quelques dogmes politiques.

- I. §1 : L'État des Hébreux ne doit pas être un modèle, mais on peut en tirer des leçons.
- II. §§2-5 : Les dispositions remarquables à imiter de l'État des Hébreux.
- III. §§6-10 : Les dangers qui menacent l'État.

TROISIÈME SECTION (§§19-20) : SOUVERAINETÉ ET LIBERTÉ DE PENSER.

CHAPITRE XIX Où l'on montre que le droit de régler les choses sacrées appartient entièrement au Souverain et que, si nous voulons obéir à Dieu, le culte religieux extérieur doit se régler sur la paix de l'État.

- I. §1 : Introduction : nier que le droit sacré appartienne au souverain, c'est diviser l'État.
- II. §2-9 : La Religion n'acquiert force de droit que par le décret des gouvernants.
- III. §§10-13 : Le culte religieux extérieur et les formes extérieures de la piété doivent se régler sur la paix de l'État.
- IV. §§14-19 : Réfutation de la thèse adverse qui veut séparer le droit sacré du droit civil : elle conduit à diviser l'État.
- V. §§20-22 : Pour quelle raison le droit sacré et le droit civil sont toujours séparés dans les États chrétiens.

CHAPITRE XX Où l'on montre que dans un État libre il est loisible à chacun de penser ce qu'il veut et de dire ce qu'il pense.

- I. §§1-5 : Comment concilier liberté de penser et de parler avec la paix de l'État et le droit du souverain ?
- II. §§6-10 : Chacun peut dire et enseigner ce qu'il pense sans danger pour la paix, à la condition de laisser au souverain décider quant aux actions.
- III §§11-13 : Le danger de la répression des pensées et des paroles.
- IV. §§14-18 : L'opposition dans la concorde.